

**Avis de convocation  
d'une séance extraordinaire**

Monsieur le maire,  
Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Avis spécial vous est par la présente donné par le soussigné Directeur général de la municipalité de Messines, qu'en vertu des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, une séance extraordinaire du conseil de Messines sera tenue à la salle Burbidge du Centre multiculturel de Messines, mercredi 24 avril 2019 à 18h00 et qu'en conséquence les sujets suivants seront à l'ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée;
  - 1.1 Vérification du quorum ;
  - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Avis de motion : Règlement 2019- 359 Règlement sur la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments
3. Avis de motion : Règlement 2019-360 concernant le brûlage.
4. Varia ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance extraordinaire et y consentent unanimement.

Donné à Messines, ce 18<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

Jim Smith  
Directeur général